



DOSSIER DISCIPLINE N°48
Décision du 19 mars 2018

DOSSIER N°48
3^{ème} Faute Technique

Ont pris part aux délibérations : MMES BOUCHARDON, BŒUF
MRS. ERINTCHEK, GUYOT,

Objet : Attendus

- Suspension d'un week-end sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives. La peine ferme s'établira du 7 avril 2018 au 8 avril 2018 inclus au licencié VT910952 du club VEAUCHE CRAP.